

COMMUNIQUE DE PRESS ICCAT 2025

UNE SESSION DÉCISIVE POUR LA DURABILITÉ DU THON ROUGE la SATHOAN appelle à la prudence et au renforcement de la science

Un compromis a été trouvé à Séville sur la gestion du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. La SATHOAN salue le maintien du cadre scientifique, tout en alertant sur les risques d'une hausse rapide des quotas alors que de nouvelles méthodes d'évaluation sont encore en consolidation.

Un accord trouvé in extremis à Séville

La réunion annuelle de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), qui s'est tenue à Séville (Espagne) du 16 au 24 novembre, s'est conclue par un accord arraché **en dernière journée de plénière**.

Les discussions au sein du Panel 2 (thon rouge) **ont été marquées par de fortes divergences entre Parties contractantes** (CPC), notamment entre les États-Unis et l'Union européenne, ainsi que par **les revendications de nouveaux pays souhaitant augmenter leurs parts de quotas**. Faute de consensus dans ce Panel, la proposition présentée par l'Union européenne a été adoptée en plénière.

La recommandation adoptée prévoit notamment :

- Un quota pour le stock Est/Méditerranée porté **à 48 403 tonnes pour 2026–2028**, soit **une hausse de 19 %**, conformément à la procédure de gestion.
- **Une nouvelle clé de répartition avec une part de l'Union européenne portée à 52 %** (25 165 tonnes, +16 %), modifiant l'équilibre entre pays.

Et plusieurs éléments tels que :

- une gestion plus stricte des sous-consommations (réduction possible du quota jusqu'à 50 % pour les parties contractantes qui consomment moins de la moitié de leur quota)
- une modification de la date de pêche à la senne en Méditerranée du 26 au 19 mai.

Les débats ont également été marqués par le maintien de la référence à la Recommandation (14-04), qui fixe la clé d'allocation historique attribuant 59 % du quota à l'UE. Toutefois, la plénière a pris note de la position de l'Algérie au regard de sa situation historique, ouvrant la possibilité d'un réexamen de sa clé. Cette évolution crée une brèche : elle rend désormais possible la réouverture et la contestation de clés d'allocation anciennes ou déjà stabilisées, fragilisant ainsi la stabilité du système.

La SATHOAN soutient l'adoption de cette recommandation, fruit d'intenses efforts diplomatiques. Toutefois, la SATHOAN, rappelle que l'intégration de la [méthode CKMR](#) offrait une estimation plus robuste de la biomasse et en réduisant les risques de surestimation de la productivité — donc d'une baisse du TAC dans les années à venir.

Avec l'intégration progressive de la méthode CKMR dans les évaluations, la SATHOAN considère que l'Union européenne doit désormais se doter de capacités d'expertise dédiées « *Sur un sujet aussi stratégique que le thon rouge, l'Europe doit pouvoir vérifier et discuter les résultats scientifiques qui conditionnent directement les quotas* », insiste B. Wendling.

Lutte contre la pêche illégale : condition d'une hausse responsable

Pour que la hausse des quotas reste durable, la **lutte contre la pêche illégale en Méditerranée doit être intensifiée**. Les captures non déclarées faussent les diagnostics, fragilisent la reconstitution engagée depuis 2007 et pénalisent les pêcheries respectueuses des règles.

« Pas de hausse crédible des quotas sans tolérance zéro pour les pratiques illégales. Ceux qui trichent menacent la ressource et l'avenir des pêcheurs qui jouent le jeu », rappelle la SATHOAN.

